



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W070
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 23 janvier 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160275
Titre : Construction d'un quai longitudinal.
Lieu des travaux: Barre-de-Cocagne, Nouveau-Brunswick.

ADDENDA : No.7

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#7) est publié ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Jeudi le 26 janvier 2017
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HNE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-160275

**** LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRESENTES PAR UN
SOUSSIONNAIRE POTENTIEL A L'AUTORITE CONTRACTANTE EN
RELATION AVEC LE AO EN SUJET****

Q.1 Je ne suis pas encore certain des «nouveaux» poteaux P5, P6 et P7. L'addenda no 3, Q.8 demandant si ces poteaux sont nouveaux ou existants. Votre réponse ne fait qu'ajouter plus de confusion. Veuillez simplement répondre à cette question: Est-ce que l'entrepreneur doit fournir et installer les trois poteaux P5, P6 et P7?

R.1 Oui.

Q.2 Avec tous ces délais de fermeture des offres, cela affectera-t-il la date d'achèvement du projet? La date d'achèvement du projet sera-t-elle prolongée?

R.2 Non.



Q.3 Suite à la publication du nouveau tableau des prix FORFAITAIRES et l'ajout de l'article 5. Enlèvement et disposition des matériaux de la cellule de confinement, nous aimerions avoir des précisions sur ces matériaux à déplacer : est-ce les matériaux issus de l'excavation au-dessus et en-dessous du niveau +1.22m qui doivent être sortie du site APRÈS le séchage de ceux-ci ? Est-ce les matériaux présentement en place sur le site ?

R.3 Oui les matériaux à être excavé, au-dessus et en dessous de l'élévation 1.22m sont présentement en place où se trouve le quai existant. Tout matériel au-dessus du niveau +1.22m est considéré sec et non contaminé et devra être sortie hors site. Les matériaux au-dessus du niveau +1.22m peuvent être transportés directement hors site, à un endroit déterminé par l'entrepreneur, si le séchage n'est pas nécessaire; tel que dirigé par le gestionnaire de projet. Tous matériaux sous le niveau +1.22m est considéré mouillé et contaminé de sel et devra être placé dans la cellule de confinement qui est sur le site et devra y rester. La cellule de confinement est présentement pleine, donc avant de faire l'excavation des matériaux en dessous du niveau +1.22m, la cellule devra être nettoyé, comme identifier sur l'addenda #5 pour faire de la place pour l'excavation identifié en dessous du +1.22m, tel que discuté.

Q.4 Pour l'excavation au-dessus de + 1.22m, pourquoi le matériel doit-il être stocké avant le transport?

R.4 Il n'a pas besoin d'être stocké, mais il est prévu que le matériau pourrait être humide et le séchage du matériau pourrait être nécessaire avant le transport hors site.

Q.5 Le matériel doit-il être analysé à la réglementation du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick avant de transporter le matériel dans une fosse locale?

R.5 Non. Le matériel au-dessus de l'élévation + 1,22m n'a pas besoin d'être analysé avant le transport hors site.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur soumission.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Gricha Zurita
Agent des marchés senior
Téléphone: (613) 993-2807
Courriel: Gricha.Zurita@dfo-mpo.gc.ca



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____